

PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie* tenue le mercredi 21 juin 2006 à 19 h, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Objet : Étude du Bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Arrondissement Outremont

M. André Bélisle
Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement Saint-Laurent

M. Karim Boulos
Arrondissement Ville-Marie

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement Plateau–Mont-Royal

M. Gilles Grondin
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

SONT ABSENTS :

M. Claude Trudel, vice-président (absence motivée)
Arrondissement Verdun-

M. Mario Battista (absence non motivée)
Arrondissement Saint-Léonard

Assistance : environ 75 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Marie Cinq-Mars, présidente de la commission, souhaite la bienvenue au public et demande aux membres de la commission de se présenter. Elle note l'absence des commissaires **M. Claude Trudel**, vice-président et **M. Mario Battista**. Elle présente **Mme Jane Cowell-Poitras**, conseillère associée au comité exécutif, responsable de la condition féminine et du développement social et communautaire. Mme Cinq-Mars excuse l'absence de **Mme Marie-Andrée Beaudoin**, responsable au comité exécutif du développement social et communautaire (incluant la sécurité du revenu, la famille, les aînés et les personnes à mobilité réduite).

Mme Cinq-Mars présente **Mme Rachel Laperrière**, directrice principale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE). Mme Laperrière présente les personnes qui l'accompagnent: **M. Patrice Allard**, chef de division en développement social, **M. Claude Quiviger**, conseiller en développement social. Mme Laperrière signale la présence des personnes suivantes :

Mme Hélène Bouchard, directrice des sports, de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Anjou et coordonnatrice des arrondissements pour le dossier de l'accessibilité universelle, en remplacement de Mme Linda Roy, qui a pris sa retraite ;

M. Emmanuel Felipe, ing. conseiller en aménagement, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, pour le volet transport ;

M. André Guichaoua, ing. chef de section, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, pour le volet immeuble ;

Mme Chantal Weigand, architecte, et **M. James McGrégor**, conseiller en aménagement chef d'équipe, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour le volet habitation ;

M. Jean-Luc Nadeau et **M. Réal Billette**, conseillers en ressources humaines, Service du capital humain pour le volet accès à l'égalité en emploi ;

Mme Caroline Spandonide, chef de division des communications sectorielles, Direction des communications et des relations avec les citoyens, pour le volet communications ;

M. Marc Bélanger, directeur d'étude-planification et des relations avec les partenaires, et **M. Daniel Beauchamp**, directeur du transport adapté, Société de transport de Montréal pour le volet transport.

Mme Cinq-Mars mentionne que la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie poursuit ce soir son programme d'activité avec l'étude de l'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle précise que l'assemblée est présentement diffusée sur les ondes du 100,3 FM pour les personnes malentendantes. Puis, elle explique le déroulement de l'assemblée, ainsi que les prochains travaux de la commission concernant le dossier de l'accessibilité universelle.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de la conseillère **Mme Michèle D. Biron**, appuyée par le conseiller **M. Gilles Grondin**, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Étude du bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles

Mme Cinq-Mars invite Mme Jane Cowell-Poitras à s'adresser à l'assemblée.

Mme Cowell-Poitras remercie les gens de participer à l'assemblée et excuse l'absence de Mme Marie-Andrée Beaudoin. Elle rappelle la définition du concept de l'accessibilité universelle et souligne les efforts de la Ville de Montréal à ce chapitre. Elle mentionne que la Ville a été désignée, en 2005, par l'Office des personnes handicapées du Québec, comme une ville exemplaire en matière d'accessibilité universelle. Elle remercie les commissaires pour avoir choisi ce thème d'étude ainsi que les fonctionnaires présents.

Avant le début de la présentation du service, **Mme Cinq-Mars** situe le contexte dans lequel la commission a entrepris sa réflexion sur les actions de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle rappelle que le Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, a été l'occasion pour les citoyens, les organismes et les élus de la nouvelle Ville de

Montréal de faire de l'accessibilité universelle, une priorité. Elle mentionne que le plan d'action traduit les efforts continus et concertés de la Ville et s'inscrit dans le cadre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Elle précise que la commission a jugé opportun d'entreprendre une réflexion sur les mesures à mettre en place dans le cadre du plan d'action 2007 afin de mieux répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. C'est dans ce contexte que Mme Cinq-Mars invite le public à faire part de ses préoccupations, opinions et propositions. Elle estime que les travaux de la commission permettront de sensibiliser davantage l'administration municipale et les conseillers à la question de l'accessibilité universelle.

Mme Laperrière remercie le public d'être venu en si grand nombre à la consultation. Elle mentionne les efforts de la Ville de Montréal au chapitre du dossier de l'accessibilité universelle. Elle reconnaît que la Ville doit poursuivre ses actions et invite le public à exprimer ses commentaires et propositions pour l'amélioration de l'accessibilité universelle. Elle invite ensuite M. Patrice Allard à commencer sa présentation.

Les principaux constats

M. Allard explique que la présentation donne un aperçu assez complet des divers aspects du dossier de l'accessibilité universelle. Il fait état, dans un premier temps, des constats illustrant l'étendue de la problématique de l'accessibilité. Pour environ 18 % de la population de l'île de Montréal (328 850 personnes), la vie quotidienne est jalonnée d'obstacles permanents. Dans 51 % des cas, les limitations sont liées à la mobilité. D'autres personnes, les femmes enceintes et les parents avec des poussettes, par exemple, vivent des limitations fonctionnelles de manière temporaire. Le vieillissement, avec les diverses limitations qu'il engendre, affectera un jour ou l'autre les personnes, et doit donc être considéré dans l'analyse de la situation.

Le cadre législatif

M. Allard présente ensuite le cadre législatif qui assure la reconnaissance des droits des personnes handicapées à l'échelle nationale et mondiale. Depuis 2005 au Québec, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Loi 56, L.R.Q., chap. E-20.1) assure l'exercice des droits des personnes handicapées. Par ailleurs, M. Allard fait remarquer que les trois niveaux de gouvernance de la Ville (le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement) soulèvent l'enjeu de l'harmonisation des interventions municipales en matière d'accessibilité, afin que les services soient adéquats et équitables. Les principales responsabilités de la Ville en regard des besoins des personnes handicapées portent sur les dimensions suivantes : les transports, l'habitation, la sécurité, l'emploi, l'information, la vie sociale et communautaire, ainsi que la participation citoyenne.

L'historique des interventions de la Ville

Les actions de la Ville en matière d'accessibilité universelle ne datent pas d'hier, explique M. Allard. Il trace les principales actions de la Ville de Montréal depuis 1958. Durant les années 1990, le dossier prend son envol par la mise en place d'un comité de vigie dont les actions ont pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées. L'année 2000 marque un tournant majeur dans le dossier de l'accessibilité universelle avec l'adoption, par le conseil municipal de l'ex-ville de Montréal, d'un cadre de référence définissant quatre axes d'interventions. Le Sommet de Montréal, en 2002, correspond à un moment déterminant pour la mise en œuvre des principes de l'accessibilité universelle puisque cette approche devient une priorité de la Ville de Montréal. L'accessibilité est retenue comme principe directeur pour la confection du premier plan d'urbanisme et du plan de transport de la nouvelle Ville de Montréal. En outre, un comité de suivi regroupant la Ville et le milieu associatif des personnes handicapées est lancé.

La définition de l'accessibilité universelle

M. Allard précise la définition de l'accessibilité universelle en indiquant que toutes les déficiences, permanentes ou temporaires doivent être considérées (motrice, visuelle, auditive, cognitive, etc.). Le principe d'accessibilité universelle répond à des besoins beaucoup plus étendus que l'accessibilité ou l'adaptation physique, puisqu'elle vise l'ensemble de la population.

Les partenaires essentiels en accessibilité universelle

M. Allard présente les partenaires du milieu associatif qui jouent un rôle essentiel pour la mise en œuvre des principes d'accessibilité universelle :

- AlterGo ;
- le CRADI (Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle) ;
- Ex Aequo ;
- Le RAAMM (Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain) ;
- la Société Logique.

D'autres partenaires assurent leur collaboration à la mise en place du plan d'action de la Ville : l'Office des personnes handicapées du Québec, ainsi que les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal.

Le bilan 2003-2005 et le plan d'action 2006 de la Ville de Montréal

M. Allard présente les quatre axes d'intervention qui ont orienté les actions de la Ville afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes ayant des limitations fonctionnelles :

- Axe 1 A – : l'accessibilité architecturale des édifices municipaux ;
- Axe 1 B – : l'accessibilité architecturale en habitation ;
- Axe 2 – : l'accessibilité des programmes, des services et l'accès à l'emploi ;
- Axe 3 – : l'accessibilité des communications municipales ;
- Axe 4 – : la sensibilisation et la formation.

Il présente ensuite les principales réalisations de la Ville pour chacun des axes.

Le plan d'action 2006 de la Ville a été élaboré en fonction des quatre axes d'intervention précédents et vise les trois objectifs suivants :

- consolider les projets en cours ; en développer de nouveaux ; effectuer les suivis ;
- maintenir une approche partenariale active avec le milieu associatif ;
- encourager les arrondissements et les services corporatifs à poursuivre la mise en œuvre de l'accessibilité universelle.

La réalisation du plan d'action 2006 nécessite le budget suivant :

- 1 M\$ pour le volet de l'accessibilité architecturale des immeubles (sur un budget de 4 M\$ investis entre 2004 et 2007) ;
- 300,0 \$ pour le programme d'accompagnement en loisirs ;
- 235,0 \$ pour les autres mesures du plan d'action ;
- financements gouvernementaux par le biais des programmes d'adaptation de domiciles (PAD) et de logements adaptés pour aînées autonomes (LAAA) ;

La mise en œuvre du plan d'action 2006

M. Allard explique que la Direction de la sécurité du revenu et du développement social assure la mise en œuvre du plan d'action avec la collaboration du milieu associatif des personnes handicapées, notamment par le biais du comité de suivi du chantier sur l'accessibilité universelle (2002), représentant 160 organismes. De plus, la Direction a mis en place un nouveau comité de vigie, constitué par les intervenants de la Ville et du milieu associatif.

M. Allard présente ensuite les actions prévues pour chacun des quatre axes*.

Les perspectives d'actions en 2007

En vue de la préparation du plan d'action 2007, M. Allard propose les points suivants :

- retenir les quatre axes actuels comme cadre général d'action ;
- poursuivre les actions actuelles et prévoir d'intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans le fonctionnement normal des services corporatifs avec un accès à un financement régulier et récurrent ;
- améliorer l'accessibilité du patrimoine bâti ou aménagé (édifices, parcs, espaces publics, aménagements urbains et transport), ce qui requiert des budgets substantiels.

Il énumère les conditions de réussite pour la mise en œuvre du plan d'action :

- un engagement politique et un financement adéquat ;
- le développement de partenariats avec le milieu associatif des personnes handicapées et les associations des aînés ;
- la sensibilisation des élus et la formation continue du personnel ;
- l'élaboration d'outils de travail et de référence (guide d'aménagements urbains accessibles).

4.0 Période de questions et commentaires du public

Mme Cinq-Mars explique le déroulement de la période de questions et commentaires, puis elle invite les intervenants à s'adresser à la commission.

1) Mme Marie Turcotte se présente à titre de porte-parole du Comité des partenaires, composé de trois regroupements, soit le ROPMM, le CRADI et AlterGo. Le Comité représente près de 100 organismes, dont Ex Aequo et la Société Logique, auquel participe un répondant du dossier de l'accessibilité universelle du Service du DCQMVDE. Mme Turcotte explique que le milieu associatif des personnes handicapées participe depuis de nombreuses années, et particulièrement depuis le Sommet de Montréal en 2002, à l'identification des besoins des Montréalais ayant une limitation fonctionnelle ainsi qu'à la mise en place de solutions. Elle mentionne que le chemin parcouru depuis 2002 pour l'amélioration de l'accessibilité universelle à la Ville est impressionnant. Cependant, elle note que sur les 200 bâtiments municipaux ayant fait l'objet d'une évaluation de leur accessibilité, seulement 10 sont performants à ce chapitre. Elle recommande que le budget de 1 M\$ par année, dédié par la Ville (entre 2004 et 2007) pour l'amélioration de l'accessibilité architecturale des bâtiments municipaux, soit augmenté et qu'il soit récurrent à partir de 2008. Elle poursuit en recommandant que la Ville intervienne auprès de tous les services corporatifs afin qu'ils appliquent les principes de l'accessibilité universelle dans le cadre de leurs travaux et publications. De plus, elle est d'avis que la Ville doit intervenir auprès des arrondissements et des services corporatifs afin que leurs communications aux personnes ayant une déficience visuelle, auditive et intellectuelle respectent les principes de l'accessibilité universelle. Prenant en

* Note : le lecteur prendra connaissance du descriptif du plan d'action 2006 en consultant la page Internet <http://www.ville.montreal.qc.ca/accessibilite>

considération les multiples interventions à effectuer pour la poursuite du plan d'action en 2007, **Mme Turcotte** affirme que la Ville doit majorer de 235,0 \$ à 300,0 \$ le budget accordé au Service du DCQMVDE. Elle conclut en réitérant sa volonté de poursuivre son partenariat avec la Ville afin d'améliorer l'accessibilité universelle.

- **Mme Cinq-Mars** remercie Mme Turcotte pour son intervention et mentionne que le public peut déposer un mémoire dans le cadre de la présente étude au plus tard le 30 juin 2006.
- **Mme Rachel Laperrière** remercie Mme Turcotte et les organismes pour leurs précieux conseils et leur générosité, ainsi que pour leur implication dans le dossier de l'accessibilité universelle. Elle mentionne que les partenariats qui ont été établis au fil des ans ont permis de faire avancer le dossier. Mme Laperrière fait remarquer que la question budgétaire est délicate et devrait être examinée dans le contexte actuel de la révision des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP).

2) Mme Sophie Lanctôt, directrice générale de la Société Logique, mentionne que son organisme travaille depuis près de 25 ans afin de promouvoir le développement d'environnements universellement accessibles. Au fil des années, l'organisme a contribué à élargir le concept de l'accessibilité architecturale au volet des communications et des services. Elle se réjouit de la participation du public à l'assemblée publique. Elle fait part de sa définition de l'accessibilité universelle: une manière de concevoir un environnement qui tient compte des besoins de tous afin que tous puissent fonctionner de manière similaire. Elle propose que la Ville de Montréal incite les promoteurs privés à construire des bâtiments qui soient davantage performants en matière d'accessibilité. Elle suggère que les arrondissements, par le biais de leurs comités consultatifs en urbanisme collaborent au dossier afin d'identifier des pistes de solution.

- **Mme Laperrière** trouve formidable l'idée d'inciter les promoteurs privés à contribuer au développement de l'accessibilité universelle. Elle encourage chacun à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre dans son milieu de vie et de travail afin de favoriser l'accessibilité.
- **M. James McGregor** mentionne que la Société logique est un partenaire de longue date qui a aidé la Ville de Montréal à améliorer ses façons de faire et ses normes en accessibilité universelle. Il explique qu'un comité de travail a pour mandat d'étudier les impacts financiers, urbanistiques et architecturaux d'un projet de règlement municipal rendant obligatoire l'accessibilité des rez-de-chaussée des immeubles privés sans ascenseur, notamment pour les familles. Le bilan du programme Solidarité 5000 logements montre que plus de 50 % des logements dans les bâtiments avec ascenseur sont accessibles, un résultat satisfaisant, souligne-t-il. Il ajoute que sa Direction vise une performance similaire pour les logements des bâtiments sans ascenseurs destinés aux familles.
- **M. Guichaoua** rappelle que le Code de construction du Québec* n'oblige pas les promoteurs à construire des immeubles selon les principes d'accessibilité universelle. Il souligne que des séances d'information ont été offertes aux intervenants des arrondissements responsables des permis, des inspections, de la planification et de la gestion des immeubles afin de les sensibiliser à l'application des principes de l'accessibilité universelle lors de la délivrance des permis de construction et de rénovation.

3) Sylvain Gamache, président de l'organisme AlterGo, remercie la ville pour les sommes investies dans la mise en place du programme d'accompagnement en

* Code de construction du Québec - Chapitre I, Bâtiment, constitué du Code national du bâtiment - 1995, avec les modifications du Québec.

loisirs. Il fait remarquer qu'en aidant les personnes handicapées à participer à un camp de jour, on facilite leur intégration et leur participation sociale comme tous les autres citoyens. Il est d'avis que c'est un pas dans la bonne direction pour faire de la Ville de Montréal une ville plus inclusive. Sur le plan financier, il note que certains arrondissements contribuent peu ou pas à ce programme, ce qui nuit grandement à la participation sociale des personnes handicapées. Il fait remarquer que la Ville de Montréal adhère aux principes d'accessibilité et que les arrondissements sont responsables de l'offre de services en loisirs. Dans ce contexte, il se demande ce que la Ville de Montréal prévoit faire pour éliminer l'écart entre les besoins exprimés par les personnes handicapées et l'offre en loisirs qu'il juge insuffisante.

M. Gamache poursuit en rappelant que le Comité des partenaires a tenu, le 27 avril 2006, une journée d'étude dans le cadre du Défi sportif sous le thème de la culture. L'immense potentiel artistique des personnes handicapées y a été souligné. D'autre part, les participants ont constaté que: A) certains groupes de personnes handicapées n'ont pas accès à une programmation culturelle adaptée à leur condition ; par exemple, il note qu'aucune pièce de théâtre en langage signé (LSQ) n'est jouée pour les personnes sourdes ; B) les activités culturelles font peu ou pas de place aux artistes handicapés ; et C) l'information destinée aux personnes handicapées dans les publications culturelles est pratiquement absente. Il se demande ce que la Ville de Montréal prévoit de faire pour favoriser une meilleure participation des personnes handicapées au développement des activités et des programmes culturels.

- **Mme Laperrière** souligne la nécessité d'établir un maillage entre les intervenants en loisirs culturels de la Ville et le Comité des partenaires dans le but de mieux cerner et répondre aux besoins des personnes handicapées. La formation et la sensibilisation des bibliothécaires et des agents culturels des arrondissements permettront d'ajuster davantage la programmation et les activités et de développer des meilleures pratiques à cet égard. Elle ajoute que les communications de la Ville touchant à la culture doivent également être adaptées aux personnes handicapées.
- **Mme Spandonide** explique que la Direction des communications et des relations avec les citoyens est présentement en réflexion concernant la mise en service d'une ligne téléphonique qui diffusera quotidiennement des informations sur les activités et les programmes culturels à la Ville de Montréal, ceci afin de favoriser davantage l'accessibilité culturelle.

4) Mme Thérèse Collin, coordonnatrice du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), un organisme associé au Comité des partenaires, fait part de ses constats. Elle souligne qu'il est essentiel que les organismes du milieu et la Ville de Montréal travaillent en partenariat sur la question de l'accessibilité universelle. Elle fait remarquer que l'intégration sociale des personnes handicapées intellectuellement est d'abord et avant tout favorisée par les attitudes d'ouverture et d'acceptation. Elle mentionne que la Ville de Montréal a réalisé une première mondiale avec la mise en place du service Accès simple et que celui-ci facilite l'intégration des personnes handicapées intellectuellement à la vie sociale. Elle conclut en rappelant la nécessité de poursuivre le travail sur les attitudes d'ouverture.

5) Mathieu Noël, directeur général du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM), un organisme membre du comité des partenaires, insiste sur l'importance de développer un partenariat entre le milieu associatif des personnes handicapées et la Ville de Montréal afin d'identifier les obstacles à l'emploi et de travailler à l'élaboration de mesures d'accommodements pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Il propose notamment l'élaboration d'une formation à l'intention des responsables des ressources humaines des arrondissements et des services corporatifs afin de les sensibiliser à la problématique de l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail.

Il se demande de quelle manière la Ville associera le milieu associatif à sa démarche dans le but de développer un programme de sensibilisation et des mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi.

- **M. Réal Billette**, Service du Capital humain, rappelle qu'un des volets du programme d'accès à l'égalité en emploi consiste à effectuer, en 2006, le recensement des personnes handicapées à la Ville de Montréal. De plus, il est notamment prévu, en 2007, que la Ville prépare, en collaboration avec le milieu associatif, les arrondissements et les services corporatifs, un plan d'action visant à combler l'écart de sous-représentation des personnes handicapées travaillant à la Ville de Montréal par rapport à leur proportion dans la population.

6) M. Serge Poulin, représentant du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) souligne les initiatives de la Ville visant à favoriser l'accessibilité des communications par le biais d'Internet. Cependant, il fait remarquer que la majorité des personnes semi-voyantes est âgée et en perte de vision et mentionne que la Ville de Montréal doit adapter ses communications afin de joindre ces personnes. Il déplore l'arrêt de la publication du répertoire des activités de la Ville en braille et de son enregistrement sur bande magnétique; il est d'avis que cela se traduit par une perte de services pour les non-voyants. Il se demande ensuite de quelle manière la Ville de Montréal prévoit de faire respecter les principes de l'accessibilité universelle par les arrondissements au chapitre de l'aménagement urbain.

- **M. Allard** rappelle que les arrondissements ont la responsabilité de produire leur répertoire d'activités depuis la création de la nouvelle Ville, en 2002. Auparavant, la Ville de Montréal distribuait à l'ensemble de ses citoyens un répertoire. Il est d'avis que la publication d'un répertoire unique et accessible à tous représente un défi à relever.
- **Mme Spandonide** mentionne que la Direction des communications et des relations avec les citoyens examine la possibilité de regrouper sur Internet l'ensemble des répertoires des arrondissements pour en faciliter l'accès. Elle ajoute que la publication d'un répertoire commun pourrait être évaluée en collaboration avec les arrondissements.
- Au chapitre de l'aménagement urbain, **M. Felipe** mentionne que la Ville de Montréal tient compte, depuis plusieurs années, des aménagements piétonniers recommandés par l'organisme Ex Aequo. Il ajoute que le plan de transport, en cours d'élaboration, prévoit l'inclusion d'une charte du piéton, laquelle présente une foule de mesures visant l'amélioration de l'accessibilité universelle du réseau piétonnier. Il explique que le manque d'entretien et de déneigement des trottoirs et de la chaussée affectent autant les personnes ayant des limitations fonctionnelles permanentes ou temporaires que les personnes sans déficience. Il poursuit en expliquant la nécessité de mettre à jour les règles d'harmonisation des aménagements des trottoirs pour l'ensemble des arrondissements afin que les personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent se déplacer de façon sécuritaire le long des axes routiers.

7) Mme Maria Barillé, représentante de l'organisme Action des femmes handicapées, demande des informations sur la disponibilité de logements adaptés pour les femmes handicapées monoparentales, ainsi que sur la répartition de ces logements dans les arrondissements. De plus, elle se demande s'il existe un service d'accompagnement pour les femmes handicapées monoparentales ayant à leur charge un enfant handicapé ou non.

- À la première question, **M. Mc Gregor** répond que les projets d'habitation des promoteurs, notamment ceux des coopératives d'habitation, prévoient l'offre de logements adaptés comprenant une à trois chambres à coucher pour les familles. Il explique que la difficulté est l'appariement entre l'offre de ce type de logements,

lorsqu'ils deviennent vacants, et la demande des personnes et des familles. Il suggère que les coopératives et les organismes d'aide aux personnes handicapées soient sensibilisés davantage à cette problématique afin que l'appariement entre l'offre et la demande soit la plus appropriée possible.

- **M. Allard** prend bonne note des commentaires de Mme Barile quant à l'absence de service d'accompagnement pour les parents handicapés.

8) M. Marc-André Burelle-Favron est citoyen et il collabore avec le groupe Pignon sur roues afin de développer des mesures autogérées de soutien à domicile pour les personnes à mobilité réduite en lieu et place de l'hébergement conventionnel. Il est d'avis que l'application des principes d'accessibilité universelle lors de la construction de logements permettra d'en faciliter l'adaptation future, et ce à moindre coût, lorsqu'il s'agira de répondre aux besoins des personnes handicapées. Il ajoute que la Ville de Montréal et les élus doivent faire preuve de plus de leadership auprès des intervenants, des organismes et des partenaires afin d'accélérer la mise en place des principes d'accessibilité universelle à la Ville.

- **Mme Cowell-Poitras** partage le point de vue de M. Burelle-Favron selon lequel la Ville de Montréal doit assumer plus de leadership auprès des gouvernements et des organismes afin de trouver des solutions aux difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontées les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

9) M. Gilles Read, directeur général du Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain, adresse ses questions et commentaires à la commission par le biais d'une interprète (LSQ). M. Read mentionne que sa demande d'interprètes lui a été refusée par la Ville quelques jours avant la tenue de l'assemblée. Il ajoute que le service lui a été finalement offert gratuitement. Il recommande l'adoption d'un règlement municipal garantissant l'accès à un service d'interprète pour les personnes sourdes lors de la tenue d'assemblées publiques. Il souhaite que le budget prévu au plan d'action pour le développement de services destinés aux personnes sourdes soit majoré.

- **Mme Cinq-Mars** remercie M. Read pour son intervention et s'excuse au nom de la commission pour les inconvénients qu'il a subis lors de sa demande d'un interprète. Elle ajoute que ses commentaires seront pris en compte par la commission.
- **M. Guichaoua** mentionne que la Direction des immeubles examine actuellement la possibilité d'implanter un système d'aide à l'audition dans les maisons de la culture et les lieux d'assemblées publiques afin de faciliter l'accès aux communications pour les personnes malentendantes. De plus, le branchement d'appareils stroboscopiques aux systèmes d'alarme, permettant d'aviser les personnes malentendantes en cas de feu, est également à l'étude. Ces mesures seront réalisées dans le cadre du volet architectural –édifices municipaux– du plan d'action sur l'accessibilité universelle 2006.

10) M. Michel Pigeon, représentant du regroupement des usagers du transport adapté du Montréal métro, demande des informations sur la participation financière de la Ville de Montréal concernant le projet d'accessibilité des stations de métro.

- **M. Marc Bélanger** explique que le dossier de l'accessibilité des stations de métro est piloté conjointement par la Société de transport de Montréal et le ministère des Transports du gouvernement du Québec dans le cadre du projet Réno-Station 2. Il ajoute que la Ville de Montréal n'est pas impliquée financièrement dans ce projet.

11) M. Kevin Harrisson, directeur du développement du Centre action, mentionne qu'il est atteint de dystrophie musculaire, ce qui l'oblige à utiliser un fauteuil roulant depuis plusieurs années. À son avis, il reste beaucoup de travail à faire pour rendre davantage accessibles les magasins et les restaurants de la ville aux personnes en

fauteuil roulant. Il estime que Vancouver est un exemple à suivre sous ce chapitre. Il poursuit en invitant les membres de la commission et le public à participer au prochain défi « Une journée sans marcher ». Cet événement se déroule en mai et a pour objectif de sensibiliser les participants aux multiples inconvénients occasionnés, par exemple, par l'absence de rampes d'accès et de salles de bains adaptées dans les lieux publics.

- **M. Allard** mentionne que l'aménagement de « bateaux pavés » sur les trottoirs démontre que la Ville est sur la bonne voie afin de faciliter la circulation des personnes en fauteuil roulant. Il ajoute que l'amendement du Code de construction du Québec permettant de garantir l'accessibilité universelle des bâtiments est une prochaine étape à réaliser. Il souligne que le gouvernement du Québec, et non la Ville, est responsable de légiférer sur ce dossier.
- **Mme Cowell-Poitras** fait remarquer que la pression du public peut avoir pour effet d'inciter les propriétaires du secteur privé à rendre plus accessibles leurs commerces. Elle cite en exemple l'installation d'une rampe d'accès à un salon funéraire de son arrondissement, réalisée à la suite des pressions exercées par un groupe de personnes à mobilité réduite.

12) Mme Marjolaine Nadeau, membre du conseil d'administration de la Corporation L'espoir du déficient, présente la prochaine intervenante, **Mme Anne Barbier**, coordonnatrice en loisirs pour cet organisme. Mme Barbier mentionne que son organisme offre des services en loisirs et des camps de jour pour les déficients intellectuels. La corporation dessert près de 350 familles du secteur sud-ouest de l'île de Montréal. Elle fait remarquer que la clientèle déficiente âgée entre 4 et 12 ans est assez bien desservie par la Ville. Cependant, elle se demande ce que la Ville compte faire pour répondre aux besoins en loisirs des personnes de plus de 12 ans ayant une incapacité intellectuelle ou étant lourdement handicapées, états qui nécessitent un encadrement plus étroit.

- **Mme Bouchard** précise que le budget du programme d'accompagnement en loisirs de la Ville permet aux arrondissements d'offrir des services à la clientèle handicapée intellectuellement. Elle reconnaît cependant que l'enveloppe budgétaire est limitée, de telle sorte qu'il est difficile de répondre aux besoins en loisirs de la clientèle de 12 ans et plus ou de celle lourdement handicapée. Mme Bouchard prend bonne note des préoccupations exprimées par Mme Barbier.

13) M. Luc Forget, citoyen, fait remarquer que les normes prescrites par le Code de construction du Québec sont moins performantes du point de vue de l'accessibilité que les principes d'accessibilité universelle. Il se demande si la Ville de Montréal prévoit d'appliquer les principes de l'accessibilité universelle lorsqu'il s'agira de construire un nouvel édifice municipal.

- **M. Guichaoua** explique que la Ville s'est dotée de normes de construction dépassant celles du Code de construction du Québec en matière d'accessibilité architecturale. Tous les gestionnaires immobiliers relevant de la Direction des immeubles, responsables des projets de rénovation ou de construction, ont été formés en fonction de ces normes. De plus, la Société Logique développera, pour la Ville de Montréal, un guide en accessibilité universelle des bâtiments qui définira les exigences de la Ville sous ce chapitre. Les règles du guide devront être mises en pratique par les consultants externes et les sous-traitants engagés par la Ville pour la réalisation de projets immobiliers. Il ajoute que des cours de formation ont été également offerts aux gestionnaires en arrondissements afin de les sensibiliser à l'application des principes d'accessibilité architecturale pour les projets relevant de leurs compétences.

14) Mme Nancy Lacoursière, directrice générale de Autisme et troubles envahissants du développement Montréal (ATEDM), explique que son organisme a une vocation régionale et dessert une clientèle répartie sur l'ensemble de l'île. Ses commentaires portent sur la difficulté d'établir des ententes de services avec les

arrondissements dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs de la Ville. Elle mentionne qu'une très bonne collaboration a été établie avec l'arrondissement où est situé le siège administratif de l'organisme. Cependant, elle fait remarquer que cette collaboration est difficile à mettre en place avec l'ensemble des autres arrondissements parce qu'un organisme communautaire ne peut développer et maintenir un lien avec tous les arrondissements, compte tenu de la tâche que cela représente. Elle souhaiterait que la Ville intervienne afin de faciliter le développement de partenariats avec les arrondissements dans le cadre de ce programme pour que davantage de services soient offerts aux personnes handicapées.

- **Mme Hélène Bouchard** mentionne que la problématique soulevée par Mme Lacoursière est ressortie lors des discussions à la table de concertation pour le loisir des personnes handicapées. Il s'agit d'un sujet sur lequel la table va se pencher. Elle est également d'avis que les discussions doivent inclure les arrondissements afin que les besoins en loisirs soient comblés.

15) M. Claude Jubinville, résidant de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, explique qu'il est une personne non-voyante et qu'il lui est particulièrement difficile de circuler sur les trottoirs où des terrasses ont été aménagées par des commerces (bars et restaurants). Il demande que les arrondissements appliquent leur réglementation afin de corriger cette situation.

- **M. Grondin**, conseiller de ville de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie mentionne qu'il entreprendra des démarches afin de corriger la situation et communiquera avec M. Jubinville pour lui faire part des résultats.

16) Mme Josée Boyer, coordonnatrice d'un organisme communautaire associé au Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal-Métropolitain (RAAMM), déplore la présence de nids de poules dans les rues du quartier de Mercier et demande qu'ils soient réparés.

- **M. Allard** explique que cette question relève de la compétence de l'arrondissement et invite Mme Boyer à adresser sa question au conseil d'arrondissement.
- **Mme Cinq-Mars** suggère également à Mme Boyer de s'adresser à son conseiller de ville pour lui faire part de la situation.

17) M. André Otis, président de Ex Aequo, un organisme voué à la défense des droits des personnes handicapées au niveau moteur. Il fait part d'un irritant grandissant pour les personnes en fauteuils roulants, soit l'apparition de terrasses de bars et de restaurants sur les trottoirs. Les terrasses bloquent le passage aux personnes en fauteuils roulants et nuisent également au déplacement sécuritaire des personnes aveugles, selon M. Otis. Il demande à la Ville de Montréal de réglementer ce type d'occupation du domaine public de manière uniforme dans tous les arrondissements. Il suggère que le règlement garantisse une accessibilité universelle aux terrasses et permette le passage des personnes aveugles en toute sécurité en disposant, par exemple, l'aire de la terrasse près de la rue afin de laisser un passage libre devant le commerce. Il est important d'agir par le biais d'une réglementation, souligne M. Otis, car le phénomène des terrasses ira en s'accroissant puisque les commerçants veulent offrir davantage d'aires autorisées par la Loi sur le tabac pour attirer les fumeurs.

- **Mme Sylvie Tremblay**, conseillère en aménagement au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, explique que son service a élaboré, dans les années 1990, des règles d'aménagement, dont celles du corridor sans obstacle pour tous les trottoirs de la Ville de Montréal. Les arrondissements étaient responsables de l'application de ces règles. Cependant, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, les arrondissements ont la responsabilité d'édicter leur propre réglementation

d'occupation du domaine public. Elle mentionne que son service est maintenant responsable de proposer des règles d'harmonisation sur l'ensemble du territoire relativement à diverses thématiques (voirie, transport, etc.). Elle est d'avis que la production d'un guide d'aménagement par son Service doit être une priorité pour l'année 2007. Ce guide viserait à outiller les arrondissements de manière à ce que leurs interventions respectent davantage les principes de l'accessibilité universelle. Elle cite en exemple la réglementation sur les terrasses de Paris et de Lyon.

- **Mme Cinq-Mars** explique que les arrondissements sont responsables de la délivrance des permis d'occupation. Elle invite M. Otis à s'adresser à son conseiller de ville ou d'arrondissement pour lui faire part des situations problématiques qu'il rencontre dans son arrondissement.
- **M. Felipe** explique que le portrait et le diagnostic réalisés dans le cadre du plan de transport a permis d'identifier diverses lacunes au niveau de l'aménagement du domaine public : les inconvénients des terrasses sur les trottoirs, l'entretien déficient des trottoirs et la présence de nids de poules. Parmi les mesures identifiées dans le cadre du plan de transport, figure l'élaboration d'un guide technique d'aménagement destiné aux arrondissements afin qu'ils réalisent leurs travaux selon les meilleures pratiques possibles.

18) Mme Marie-Claude Lavoie, directrice du Centre Viomax, explique que son organisme offre un programme d'activités physiques pour les personnes physiquement handicapées. Le centre dessert une clientèle de près de 500 citoyens répartis sur l'île de Montréal. Mme Lavoie déplore le fait que le centre doit négocier des ententes de services avec chacun des arrondissements d'où provient sa clientèle. En effet, l'entente conclue avec l'arrondissement où le centre est situé n'autorise que la clientèle de l'arrondissement en question. Elle explique que la décentralisation en arrondissement de la responsabilité de gérer les offres de services en culture, en sport et en loisirs a eu pour effet d'obliger les organismes offrant des services pour les personnes handicapées à établir des ententes avec chaque arrondissement. Elle demande que la Ville de Montréal reconnaisse les organismes qui offrent des services indispensables aux personnes handicapées comme des partenaires à part entière.

- **Mme Bouchard** prend bonne note de la problématique soulevée par Mme Lavoie et mentionne que les arrondissements doivent être sensibilisés, d'autant plus que certains organismes, dont Viomax, desservent l'ensemble de la Ville de Montréal.

19) Mme Monique Lefebvre est directrice générale de l'organisme AlterGo et fondatrice de l'événement Défi sportif. Elle explique que le Défi sportif existe depuis 23 ans, réunit 2 800 athlètes provenant de 15 pays, dont 1 500 du milieu scolaire, tient des compétitions réparties dans 14 sports et s'adresse aux athlètes handicapés de tous types de déficiences. Elle ajoute que cet événement d'envergure internationale est possible grâce à la participation de près de 800 bénévoles, dont des porte-parole bien connus, et d'une centaine de partenaires qui contribuent à la réalisation et au financement du Défi sportif. Elle précise que sur un budget de 1,6 M\$, la Ville de Montréal verse au total 65 000 \$, répartis comme suit: 15 000 \$ en financement et 50 000 \$ en services (sécurité, locaux, etc.). Elle souligne la qualité du transport adapté de la Société de transport de Montréal. Elle demande que la Ville de Montréal reconnaisse le Défi sportif à titre d'événement international et qu'elle y contribue davantage financièrement. Faisant remarquer que les activités sportives relèvent de la compétence des arrondissements, Mme Lefebvre sollicite la collaboration des élus de la commission afin que leur arrondissement participe financièrement à l'événement.

- **Mme Cowell-Poitras** précise qu'elle ne peut se prononcer sur la question du financement de l'événement car la Ville de Montréal procède actuellement à une révision des budgets de ses activités, services, opérations et programmes

(RASOP). Elle ajoute que le financement du Défi sportif est une question importante et qu'elle discutera de ce dossier avec le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

20) M. Mathieu Leroux, directeur de l'Association pour les jeunes handicapés physiques (Centre Loisirs Soleil) présente son organisme : créé en 1975 par des parents, il accueille une clientèle handicapée entre 6 et 17 ans. Conscient des besoins des jeunes adultes handicapés (18-21 ans), l'organisme a mis sur pied une expérience pilote en loisirs pour eux. M. Leroux précise que le financement récurrent de ce projet est difficile à assurer, ce qui met en péril son existence. Il mentionne que la Ville de Montréal est le principal partenaire financier de l'organisme. Il souligne la très bonne collaboration et le soutien financier et matériel offerts par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Tout comme certains intervenants qui l'ont précédé, il est préoccupé par les difficultés rencontrées par les organismes offrant des services à une clientèle répartie dans plusieurs arrondissements. Il félicite la Ville de Montréal pour le programme d'accompagnement en loisirs et souhaite que les budgets alloués aux organismes dans le cadre de ce programme fassent l'objet de vérification. Il invite un jeune adulte de l'organisme à prendre la parole.

21) M. Marc-André Laliberté habite l'arrondissement du Sud-Ouest et fréquente depuis une dizaine d'années le Centre Loisirs Soleil. Il décrit son expérience au centre. Il demande ce que la Ville de Montréal entend faire afin d'améliorer l'accès aux loisirs pour les jeunes adultes éprouvant des difficultés motrices.

- **M. Allard** mentionne que la question de l'offre de services aux jeunes handicapés, telle que soulevée par M. Leroux et M. Laliberté, pourra faire l'objet de discussions à la table municipale en loisirs regroupant les arrondissements. De même, l'enjeu de l'offre de services à une clientèle inter-arrondissements devrait également être analysé à la lumière des travaux de la RASOP, tient toutefois à préciser M. Allard. Quant à la vérification des sommes allouées aux organismes dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs, il mentionne qu'un rapport d'activités est publié annuellement et qu'il peut être consulté.

22) Mme Denise Desrosiers, représentante de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA), explique que cet organisme existe depuis près de 30 ans et dessert une clientèle d'enfants sourds et malentendants provenant de la région de Montréal. Elle fait remarquer à la commission que son organisme doit négocier avec chacun des arrondissements d'où proviennent les enfants afin d'obtenir un financement pour les activités offertes (camp de jour, activités de loisirs, etc.). Elle déplore cette situation, mentionne que la table de concertation d'AlterGo discute de cette problématique depuis plusieurs années et demande la mise en place d'une solution qui simplifierait les démarches des organismes offrant des services à l'ensemble des arrondissements. Elle poursuit en demandant des améliorations aux systèmes d'alarme des immeubles à logements afin que les personnes sourdes soient avisées par un signal visuel en cas d'incendie. Elle demande que le Service de police offre, par le biais d'interprètes, des ateliers de prévention des crimes aux personnes sourdes. Enfin, elle déplore l'absence d'interprètes lors de la tenue d'activités de sports et de loisirs.

- **Mme Cinq-Mars** mentionne que la commission prend bonne note des commentaires de Mme Desrosiers. De plus, elle invite Mme Desrosiers à sensibiliser les conseillers municipaux de son arrondissement concernant le niveau de services aux personnes sourdes.

23) Mme Johanne Fortin, conseillère pour l'Office des personnes handicapées du Québec, félicite la Ville de Montréal pour son bilan 2003-2005 et son plan d'action 2006 en matière d'accessibilité universelle, de même que pour la collaboration développée avec le milieu associatif. Elle observe que le bilan n'inclut pas toutes les activités réalisées par la Ville de Montréal. Elle suggère que le prochain bilan

d'activités fasse état des réalisations dans tous les secteurs d'activités, ce qui permettrait d'avoir une vision plus globale des interventions de la Ville. Elle ajoute que les actions de la Ville, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, réalisées dans le cadre du programme de la sécurité du revenu pour favoriser l'accès à l'emploi, devraient figurer dans le plan d'action annuel et dans le bilan. Une synthèse des plaintes adressées par les personnes handicapées à l'Ombudsman de la Ville de Montréal pourrait aussi être intégrée au bilan. Elle mentionne que l'Office prévoit de mettre sur pied une table de concertation impliquant la Ville, les organismes et les intervenants du milieu institutionnel dans le but de faciliter la recherche d'un logement par les personnes handicapées.

24) M. Azarias Vézina, administrateur pour le Centre des loisirs des sourds du Montréal métropolitain, s'adresse à la commission par le biais d'une interprète. Il fait part de son intérêt pour les points de vue exprimés par les intervenants. Il fera parvenir par courriel à la commission ses questions et commentaires.

- **Mme Cinq-Mars** assure à M. Vézina que la commission va répondre à ses questions.

5.0 Période de questions des membres de la commission

M. André Bélisle fait part de son enthousiasme pour le Défi sportif. Il déplore la faible présence des Montréalais à cet événement. Il appuie la mise sur pied d'un Défi culturel lors duquel les personnes handicapées pourraient exposer leurs talents artistiques. Il invite les élus et les fonctionnaires de la Ville de Montréal à participer au défi annuel « une journée sans marcher » afin de se sensibiliser davantage aux difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite. Il termine en remerciant tous les intervenants.

Mme Michèle D. Biron estime que la tenue d'une assemblée publique sur l'accessibilité universelle a permis de connaître davantage la réalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Tout comme M. Bélisle, elle est d'avis qu'élus et fonctionnaires devraient participer au défi « une journée sans marcher ». Elle mentionne avoir assisté à la remise des diplômes des élèves de Peter-Hall, une école regroupant des élèves éprouvant un handicap intellectuel, et a été émue par cet événement. Elle remercie tous les intervenants.

M. Karim Boulos, a été touché par les propos des intervenants. Il explique que les nids de poules et le déneigement inadéquat de la chaussée et des trottoirs occasionnent des problèmes de mobilité pour tous, incluant les parents avec un enfant en poussette. Il croit important de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. C'est une des raisons pour lesquelles il s'est lancé en politique municipale. Il souhaite que le plan d'action puisse être bonifié en tenant compte des commentaires des intervenants. Il remercie tous les intervenants.

Mme Isabel Dos Santos remercie tous les intervenants pour leur générosité et leurs commentaires. Elle mentionne que les travaux de la commission lui ont permis d'en apprendre beaucoup plus sur les difficultés rencontrées par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle estime être davantage outillée pour représenter ces personnes. Elle mentionne que la problématique de l'offre de services par un organisme à une clientèle inter-arrondissements nécessite que les arrondissements travaillent ensemble pour assurer l'accès à ces services.

Mme Marie Cinq-Mars remercie chaleureusement tous les intervenants. Elle rappelle que la commission adoptera ses recommandations le 30 août prochain. Elle remercie Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Rachel Laperrière, M. Patrice Allard, M. Claude Quiviger, tous les répondants des services, les membres de la commission ainsi que les deux interprètes (LSQ).

6.0 Varia

Sans objet

7.0 Levée de l'assemblée

Avant la levée de l'assemblée, la présidente de la commission, **Mme Marie Cinq-Mars** remercie tous les intervenants, les représentants des services corporatifs, dont Mme Rachel Laperrière, M. Patrice Allard et M. Claude Quiviger, Mme Jane Cowell-Poitras, ainsi que les commissaires.

Sur une proposition de Mme Dos Santos, appuyée par M. Boulos, l'assemblée est levée.

Adopté le 21 mars 2007

(original signé)

(original signé)

Marie Cinq-Mars
Présidente

André Maisonneuve
Secrétaire-rechercheur